

14 oct 2013 -19:48

Appartient à Conseil des ministres du 14 octobre 2013

Assentiment à l'Accord entre le Benelux et l'Afrique du Sud relatif à l'exemption de l'obligation de visa

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord entre les gouvernements des Etats Benelux et le gouvernement de la République d'Afrique du Sud relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires de passeports diplomatiques, officiels et/ou de service.

Dans le cadre des bonnes relations avec la République d'Afrique du Sud, cet Accord, signé à Pretoria le 22 février 2013, vise la libre circulation du personnel diplomatique, officiel et/ou administratif. Ces personnes sont exonérées de visa pour les séjours dont la durée n'excède pas trois mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>